



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

97^e séance plénière

Mercredi 21 mars 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour, répartition des points inscrits à l'ordre du jour et organisation des travaux : réouverture de l'examen du point 101 de l'ordre du jour

Le Président (parle en anglais) : Comme indiqué dans la note de bas de page du document A/55/L.77, afin de pouvoir statuer sur la recommandation du Comité préparatoire de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, l'Assemblée générale devra rouvrir l'examen du point 101 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 101 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 9^e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 101 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Afin que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur la recommandation du Comité préparatoire, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner le point 101 de l'ordre du jour directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je par ailleurs considérer que l'Assemblée est d'accord pour procéder immédiatement à l'examen du point 101 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 101 de l'ordre du jour (suite)

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Projet de résolution (A/55/L.77)

Le Président (parle en anglais) : S'agissant de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/55/L.77.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.77, intitulé « Préliminaires des préparatifs de fond et de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.77?

Le projet de résolution A/55/L.77 est adopté (résolution 55/245).

Le Président (parle en anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Bøjer (Danemark) (*parle en anglais*) : En tant que Coprésident du Comité préparatoire de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, je tiens, au nom du Bureau, à exprimer notre vive reconnaissance au Mexique pour son offre généreuse d'accueillir la Conférence internationale sur le financement du développement. Le choix du Mexique comme pays d'accueil de la Conférence est emblématique du sens de tout ce processus. Nous savons que nous pouvons compter sur le Gouvernement du Mexique et sa mission ici à New York pour consacrer beaucoup de talent et d'énergie à la préparation et au déroulement de la Conférence, dans le droit fil du rôle précieux déjà joué par le Mexique dans ce processus.

Je voudrais également remercier les autres délégations, plus particulièrement la délégation du Kenya ainsi que d'autres délégations africaines, dont la magnanimité et l'engagement manifestés à l'égard du processus de financement du développement ont permis de se prononcer sur le choix du lieu où se tiendra la Conférence, immédiatement après avoir reçu l'invitation du Mexique, au cours de notre dernière réunion du Comité préparatoire.

Enfin, je me dois de saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de votre ferme appui personnel au processus de financement du développement.

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : Sous votre présidence avisée, Monsieur le Président, l'Assemblée générale vient d'adopter une résolution qui constitue une étape importante dans le processus préparatoire de la Réunion internationale chargée d'examiner la question du financement du développement. Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance pour l'esprit de direction que vous avez imprimé à l'examen de cette question et nous exprimons aussi notre reconnaissance au coprésident du Comité préparatoire pour la déclaration qu'il vient de faire.

La résolution que nous venons d'adopter est à la fois le couronnement d'une étape du processus préparatoire et le début d'une autre étape encore plus importante et, certainement, plus exigeante. Il dépendra de la vision, de la volonté et de l'effort soutenu des États Membres que nous puissions saisir cette occasion

pour placer à un niveau politique plus élevé la coopération internationale en faveur d'un développement plus équitable et humain à l'échelle mondiale.

Je souhaiterais affirmer le ferme engagement du Gouvernement mexicain, qui a pris ses fonctions en décembre, à l'égard du processus qui devra aboutir l'an prochain à la Réunion internationale chargée d'examiner la question du financement du développement. Je réaffirme également la priorité que nous attachons à la conclusion d'accords de fond répondant aux grandes attentes que sa convocation a suscitées. Nous sommes décidés à contribuer à un processus de discussion et de négociation ouvert et participatif fondé sur la convergence des efforts de l'Organisation des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et d'un large éventail d'acteurs pertinents dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Ce processus doit être exempt de toute confrontation et vise à définir les points de convergence qui permettront à la communauté internationale dans son ensemble de convenir des changements significatifs en faveur du développement dans le cadre du fonctionnement des systèmes mondiaux du commerce et des finances. En d'autres termes, notre objectif est de contribuer à la structuration d'un nouveau consensus mondial pour relever les défis du développement, en adoptant le financement comme élément stratégique.

Dans cette perspective, ma délégation estime opportun de rappeler que le Mexique accueillera la Réunion internationale chargée d'examiner la question du financement du développement grâce à un accord général conclu afin de contribuer à accroître la visibilité et le profil politique de la Réunion, attirant ainsi des délégations de haut niveau, avec la participation des responsables nationaux des relations extérieures, du commerce et des finances et de niveau politique élevé – y compris le plus haut niveau – lors du sommet. Mon pays accueillera la Réunion parce que nous pensons qu'ainsi nous contribuerons à un meilleur résultat de la Réunion, en encourageant des débats plus constructifs et responsables, en offrant un climat cordial et amical pour le déroulement des travaux, et en encourageant les convergences de vues et les consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de sa position.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 101 de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour, répartition des points inscrits à l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 94 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission et que le point 94 e) de l'ordre du jour était resté ouvert pendant la cinquante-cinquième session.

Afin que l'Assemblée générale procède immédiatement à l'examen de la recommandation de la Commission des établissements humains agissant en qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), contenue dans le document A/55/L.78, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner, directement en séance plénière, le point 94 e)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée souhaite procéder immédiatement à l'examen du point 94 e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 94 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable et coopération économique internationale

e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Projet de résolution (A/55/L.78)

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de ce point, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des établissements humains agissant en qualité de comité préparatoire qui a été publié sous la cote A/55/L.78.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L. 78, intitulé « Dispositions concernant l'organisation des travaux de la Commission thématique ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/55/L.78?

Le projet de résolution A/55/L.78 est adopté (résolution 55/246)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 94 e) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 30.